

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Lundi 27 Mai à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 22 Mai, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, MM. D'ORAZIO, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. CASASOPRANA	à	Mme JOLY
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	Mme FIESCHI-DI-GRAZIA
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme GUERRINI	à	M. LAUDATO
M. SBRAGGIA	à	M. FERRARA

Etaient absents :

Mme GUIDICELLI, Adjointe au Maire, Mme PERES, M. TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 27 Mai 2013

Délibération N°2013 / 137

Création d'emplois budgétaires destinés à faire face à un besoin saisonnier et pouvant être pourvus par des agents non titulaires.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

En application de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il revient à la collectivité de créer les emplois en vue de recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier. En effet, durant la saison estivale, la collectivité se trouve confrontée à la nécessité de pallier à la fois l'absence des personnels placés en congés ainsi que l'accroissement d'activité dans certains secteurs comme le Musée Fesch.

CONSIDÉRANT qu'il résulte de l'article 22 de la loi n° 84.1134 du 27 décembre 1984 modifiant l'article 34 de la loi n° 84. 53 du 26 janvier 1984, portant disposition statutaire relative à la Fonction Publique Territoriale complétée par le décret n° 88. 145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, que les recrutements de personnels non titulaires ne peuvent s'effectuer qu'après création d'emplois budgétaires correspondants,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer les emplois budgétaires mensuels destinés à couvrir les besoins à caractère non permanent de temps complet du 1^{er} juin au 30 septembre 2013 pour le Musée Fesch comme suit :

DIRECTION CULTURE ET PATRIMOINE

Musée Fesch :

6 adjoints du patrimoine 2ème classe

Nature des fonctions : 2 agents d'accueil billetterie boutique, 4 agents de surveillance

Période : du **1^{er} juin au 30 septembre**

Niveau de rémunération : IB 297

Niveau de recrutement : baccalauréat

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, pour l'exercice 2013, chapitre 012,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'AUTORISER Monsieur le Maire à créer les emplois budgétaires mensuels destinés à couvrir des besoins à caractère non permanent du 1^{er} juin au 30 septembre 2013 pour le Musée Fesch comme suit :

DIRECTION CULTURE ET PATRIMOINE

Musée Fesch :

6 adjoints du patrimoine 2ème classe

Nature des fonctions : 2 agents d'accueil billetterie boutique, 4 agents de surveillance

Période : du **1^{er} juin au 30 septembre**

Niveau de rémunération : IB 297

Niveau de recrutement : baccalauréat

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DÉLIBÉRER.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint Délégué,
et après en avoir délibéré,

VU la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes,
VU la loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements les Régions et l'Etat,
VU la loi 84.53 Modifiée du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 alinéa 2,
VU la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,
VU l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 24 mai 2013.

CONSIDÉRANT qu'il résulte de l'article 22 de la loi n° 84.1134 du 27 décembre 1984 modifiant l'article 34 de la loi n° 84. 53 du 26 janvier 1984, portant disposition statutaire relative à la Fonction Publique Territoriale complétée par le décret n° 88. 145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, que les recrutements de personnels non titulaires ne peuvent s'effectuer qu'après création d'emplois budgétaires correspondants,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer les emplois budgétaires mensuels destinés à couvrir les besoins à caractère non permanent de temps complet du 1^{er} juin au 30 septembre 2013 pour le Musée Fesch comme suit :

DIRECTION CULTURE ET PATRIMOINE

Musée Fesch :

6 adjoints du patrimoine 2ème classe

Nature des fonctions : 2 agents d'accueil billetterie boutique, 4 agents de surveillance

Période : du **1^{er} juin au 30 septembre**

Niveau de rémunération : IB 297

Niveau de recrutement : baccalauréat

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, pour l'exercice 2013, chapitre 012,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 24 mai 2013.

AUTORISE Monsieur le Maire
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- à créer les emplois budgétaires mensuels destinés à couvrir des besoins à caractère non permanent du 1^{er} juin au 30 septembre 2013 pour le Musée Fesch, détaillés comme suit :

DIRECTION CULTURE ET PATRIMOINE

Musée Fesch :

6 adjoints du patrimoine 2ème classe

Nature des fonctions : 2 agents d'accueil billetterie boutique, 4 agents de surveillance

Période : du **1^{er} juin au 30 septembre**

Niveau de rémunération : IB 297

Niveau de recrutement : baccalauréat

DIT

Que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Ville, Exercice 2013, chapitre 012.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130527-2013_137-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2013